PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 6 MARS 2025

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. BESNIER, MME LABRANDE,MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY et MME BEVERINA

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
M. CHANDENIER à Mme LABRANDE
M. CHOUTEAU à M. BOUTET
Mme MARTIN à MME BRU
MME GATIEN à Mme GONTHIER

Excusées :
MME CHAMPIGNY
MME ARAB

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption P.V. du 15/01/2025 (cf. document joint)
2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (cf. document joint)
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente
5. Points d'information
6. Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs. Il excuse l'absence de M. Chandenier Vice-président ainsi que celle de Mme Champigny.

1. Adoption du PV 15.01.25

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15.01.25 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (cf. document joint)

Monsieur MARTINAGE donne lecture du document projeté, en présentant les grandes lignes du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

A la suite de la présentation, Monsieur le Président apportent plusieurs précisions :

- Le chapitre 74 (413 600 €) représente 90 % des recettes réelles de fonctionnement avec une subvention d'équilibre en hausse (394 000 € contre 369 723 € en 2024) apportée par la commune ;

- Les chapitres 11 et 65 (126 729 €) constituent le budget consacré aux missions et aux aides spécifiques du CCAS ;

- Le chapitre 65 (aides loyer, énergie, équipement) est en hausse de 3,99% par rapport au BP 2024.

Par ailleurs, Monsieur le Président souligne d'autres actions qui ont trait à l'action sociale de la commune :

- La commune a atteint un taux de 26 % de logements sociaux. Une commune qui est attractive pour son cadre de vie, son activité économique, ses services et sa desserte de transport en commun, et qui sera renforcée par l'arrivée de la deuxième ligne de tram. En 2025, 24 logements seront livrés allée des Tilleuls, avec l'implantation de la résidence « Clairia », comprenant 6 logements sociaux.

- La commune propose également de nouvelles formes d'habitat avec la réalisation de 30 logements inclusifs en direction de personnes handicapées et personnes âgées à l'écoquartier (lot G1) et de 7 logements inclusifs en direction de personnes âgées et d'une petite résidence intergénérationnelle de 30 logements dans le centre-bourg ;

- La livraison de nouveaux locaux adaptés pour l'association « La Boutique du Cœur » (vestiaire et épicerie solidaire) et d'une salle de réunion pour le CCAS adaptée aux personnes à mobilité réduite, constituant un pôle social rénové et agréable ;

- La rénovation d'un local avec une cuisine et une salle de restauration pour l'association « Le Resto bio pour tous ». Cette association, créée en septembre 2024, entend lutter contre l'isolement social, en proposant des temps de préparation et de partage des repas pour tous les publics. La livraison de ce local situé au rez-de-chaussée de la salle Marcadet est attendu à l'automne

Mme Monmarché-Voisine précise que l'enveloppe *Fonds d'Action Sociale* (FAL) a été revue à la baisse en raison des contraintes budgétaires vécues par le Département. Néanmoins, une subvention de 500 € pourrait être accordée au CCAS et 600 € à l'association « Le Resto bio pour tous », sous réserve du vote du budget par le Conseil départemental.

Par ailleurs pour répondre aux enjeux du vieillissement et au souhait des personnes de rester chez elles, le Département a fait le choix de développer et soutenir les projets d'habitat inclusif afin de lutter contre l'isolement et prévenir la dépendance.

En 2024, cette ambition s'est concrétisée par la finalisation de 6 nouveaux projets, dans le cadre de la politique de l'habitat, et par la mise en œuvre de la prestation individuelle départementale pour l'animation de la vie sociale et partagée : l'Aide à la Vie Partagée (AVP) octroyée à tout résident d'un habitat inclusif dont le bailleur ou l'association partenaire aura passé une convention avec le Département.

Afin de pouvoir contractualiser avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur une nouvelle programmation de projets d'AVP à compter de 2026, les travaux préalables seront engagés en 2025. Le financement de l'AVP de cette nouvelle programmation ne sera compensé qu'à hauteur de 50% par la CNSA.

En 2025, cette ambition se traduira par le financement (soutien à l'investissement pour l'adaptation des logements et les espaces partagés) pour la mise en œuvre de 3 projets et 25 logements (Chambray-lès-Tours, Yzeures-sur-Creuse et Tours), destinés à accueillir des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, jeunes ou vieillissantes.

M. Besnier suggère de communiquer sur les aides du CCAS concernant le BAFA et le permis de conduire en faveur des jeunes, dans les supports de communication de la Ville (Méridiennes, lettre d'information, site internet).

A l'issue de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, les membres du Conseil d'administration prennent acte **à l'unanimité** de l'exposé des éléments présentés qui seront discutés et amendés lors du prochain Conseil d'administration relatif au vote du budget 2025.

3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à l'EHPAD Debrou à Joué-lès-Tours en faveur d'une personne âgée le 14/01/2025 ;

- 1 dossier d'aide sociale pour une personne sous tutelle ATIL 37 domiciliée à Chambray-lès-Tours le 14/01/2025 ;

- 1 dossier d'aide à domicile pour des frais d'aide à domicile (Humensia) en faveur d'une personne âgée le 14/01/2025 ;

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD Le Clos Mignot à Luynes en faveur d'une personne âgée le 20/01/2025 ;

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à l'IME Les Tilleuls Adapei à Chambray-lès-Tours en faveur d'une personne sous curatelle ATIL 37 le 22/01/2025 ;

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD Val de Brenne à Auzouer-en-Touraine en faveur d'une personne âgée le 24/01/2025 ;

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD Gaston Chargé à Abilly en faveur d'une personne âgée le 28/01/2025.

4. Relevé des décisions d'aides financières facultatives prises par la Commission Permanente

Budget 2025	Commission Permanente 2025	Janvier	Février	Mars	TOTAL	BUDGET RESTANT
	Nombre d'aides accordées	**11**	**9**		**20**	
5 800,00	Chèques multiservices	110,00	100,00		210,00	5 590,00
1 000,00	Chèques carburant	0,00	0,00		0,00	1 000,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau….)	1084,85	600,00		1 684,85	8 815,15
3 000,00	Aides aux scolaires et animation jeunesse	124,80	252,80		377,60	2 622,40
5 300,00	Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	250,00	411,50		661,50	4 638,50
2 000,00	Prêts	0,00	0,00		0,00	2 000,00
1 000,00	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00	400,00		400,00	600,00
28 600,00		**1 569,65**	**1764,30**		3 333,95	**25 266,05**

	Hors commission 2025	Janvier	Février	Mars	TOTAL
	Nombre de foyers	**23**	**8**		**31**
	Chèques multiservices	675,00	210,00		885,00
	Chèques carburant	0,00	0,00		0,00
	carte transport urbain	0,00	0,00		0,00
28 600,00		**675,00**	**210,00**		**885,00**
					4 218,95 €
					24 381,05 €

	Prise en charge épicerie solidaire	**44,45 €**	**30,00 €**		**74,45 €**

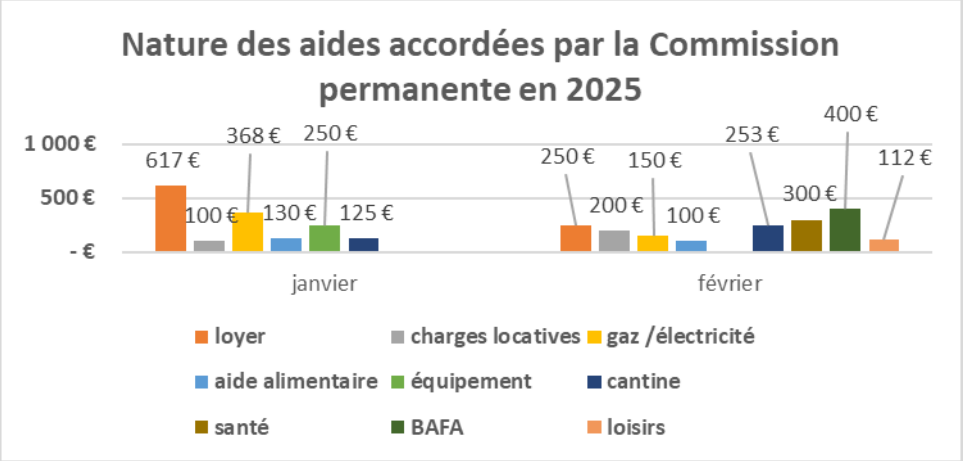
Nature des aides accordées par la Commission permanente en 2025
1 000 €
500 €
- €
617 €
100 €
368 €
130 €
250 €
125 €
250 €
200 €
150 €
100 €
253 €
300 €
400 €
112 €
janvier
février
loyer
charges locatives
gaz /électricité
aide alimentaire
équipement
cantine
santé
BAFA
loisirs

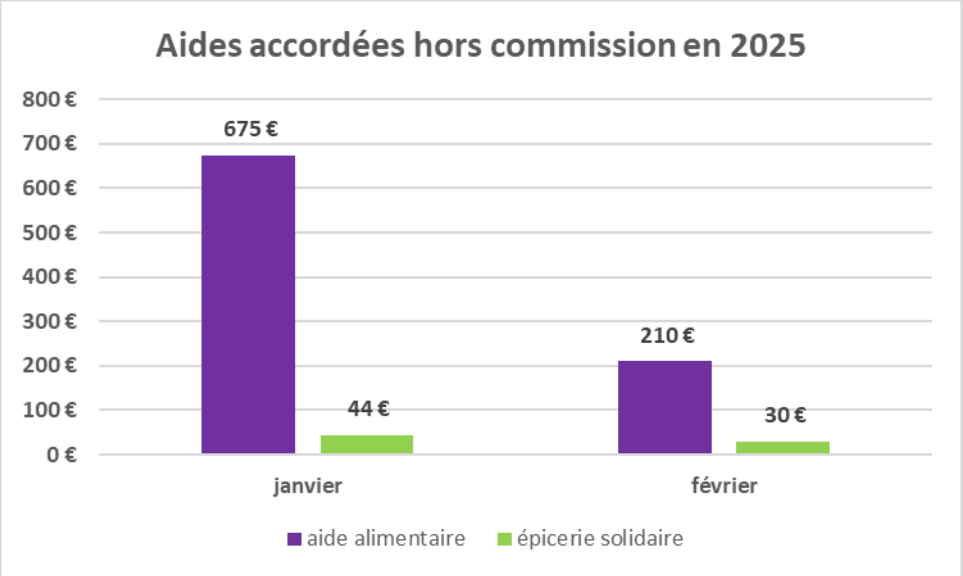
Aides accordées hors commission en 2025
800 €
700 €
600 €
500 €
400 €
300 €
200 €
100 €
0 €
675 €
44 €
210 €
30 €
janvier
février
aide alimentaire
épicerie solidaire

5. Points d'informations

- **Point sur le Resto Bio pour Tous**

  Depuis la création de l'association « Resto bio pour tous » le 4 septembre, les bénévoles ont bien avancé dans leur projet. Elles ont travaillé avec l'architecte pour l'organisation du local, défini leur budget prévisionnel et élaboré leur mode de fonctionnement au quotidien. D'ici septembre, date de livraison du local, l'association va progressivement démarrer son activité par des "repas éphémères" lors des manifestations municipales, suivre des formations professionnelles, et commencer les achats de matériels. En attendant les subventions et les premières rentrées d'argent, les associations « La Boutique du Cœur » et « La Boutique pour Tous 37 » ont chacune accordé un prêt temporaire de 4000 € pour que ces premières étapes ne prennent pas de retard.

- **Promenade des aînés à Saumur**

  Le CCAS organise une sortie pour les personnes âgées de 74 ans et plus les mardi 10 et mercredi 11 juin à Saumur, en partenariat avec l'Office de tourisme de Saumur. Au programme, visite du château de Saumur par un guide-conférencier, visite guidée d'une cave d'élaboration de Saumur brut et Crémant de Loire, balade sur la Loire à bord du bateau-promenade Saumur-Loire et déjeuner dans un restaurant traditionnel. Le transport en bus est assuré par le CCAS. Une participation de 30 euros est demandée pour cette journée.

- **Séjour ANCV au centre de vacances Cévéo à Mimizan-Plage**

  Dans le Cadre du programme « Seniors en Vacances » lancé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), le CCAS de Chambray-lès-Tours propose un séjour de 5 jours et 4 nuits au village vacances Cévéo de Mimizan-Plage (Landes) du 8 au 12 septembre 2025. Ce séjour s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, retraitées et/ou sans activité professionnelle. Le coût du séjour est de 423,12 € en tarif plein et de 247,12 € en cas d'aide ANCV (taxe de séjour et assurance annulation comprises). La prestation comprend l'hébergement, les animations du village de vacances et la pension complète. Durant le séjour, plusieurs animations seront proposées : la promenade en attelage dans les rues de Mimizan sur les thèmes de l'architecture et du littoral landais, ainsi que les visites guidées de l'écomusée de Marquèze, du Pavillon des Landes de Gascogne et d'un gemmage, un déjeuner au restaurant, la découverte de la « Promenade fleurie », surprenant havre floral situé au bord du lac, et la balade en barque traditionnelle à fond plat le long du bras d'eau reliant l'étang de Léon et l'océan. Comme chaque année, le CCAS prend à sa charge le transport, avec un autocar qui restera sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.